

Les médecins privés reviennent à la charge

Compte Test - 2012-09-25 05:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors du conseil d'administration tenu la semaine dernière, le collège syndical des médecins spécialistes privés a déploré «la non-exécution» par l'Agence nationale de l'assurance maladie de la convention signée en juin 2011 entre les deux parties et les gestionnaires de l'AMO.

Le collège s'oppose à l'autorisation qui pourrait être donnée aux médecins étrangers pour exercer au Maroc. Durant le Conseil d'administration du collège syndical, il a aussi été question du retard dans l'élaboration des textes relatifs aux élections au sein du conseil national des médecins. Par ailleurs, les praticiens privés ont décidé de participer bénévolement aux consultations organisées dans le cadre du RAMED, notamment dans les établissements hospitaliers qui manquent de médecins spécialistes. Enfin, le collège qui demande depuis très longtemps une couverture médicale et une retraite pour tous les médecins du privé, s'apprête à saisir le chef de gouvernement dans ce sens.